## Loi sur les télécommunications

## Notification d'une procédure de révocation

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite à l'encontre de la/des personne/s suivante/s:

## Ouverture de révocation

 NextCall GmbH, anciennement: Branding House, Affolternstrasse 52, 8050 Zürich

Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire dans les 15 jours qui suivent la publication dans la Feuille fédérale à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication Numérotation et adressage Rue de l'Avenir 44 2501 Bienne Tél. +41 (0)32 327 55 11 Fax direct +41 (0)32 327 55 28

1260 2008-0541